



MERCI DE RETOURNER VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION AU SNB/CFE-CGC - Secrétariat GÉNÉRAL - 2 RUE SCANDICCI 93691 PANTIN CEDEX

CIVILITÉ  MME  MLE  MR

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE | | | | | | | |

ADRESSE PERSO. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL | | | | | VILLE \_\_\_\_\_

TÉL. PERSO. | | | | | | | MOBILE PERSO. | | | | | | |

EMAIL PERSO. \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

POSTE ACTUEL \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION ACTUELLE \_\_\_\_\_

ADRESSE PRO. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL | | | | | VILLE \_\_\_\_\_

TÉL. PRO. | | | | | | MOBILE PRO. | | | | | | |

EMAIL PRO. \_\_\_\_\_

J'AUTORISE LE SNB CFE-CGC À COMMUNIQUER SUR MON MAIL PROFESSIONNEL

J'AUTORISE LE SNB CFE-CGC À COMMUNIQUER SUR MON MAIL PERSONNEL

### MONTANT DE LA COTISATION 2017

Merci d'entourer votre classification.

| Selon coefficients | Prix Annuel | Prix semestriel | Prix trimestriel | Prix mensuel* |
|--------------------|-------------|-----------------|------------------|---------------|
| De 150 à 180       | 64 €        | 32,00 €         | 16,00 €          | soit 1,81 €*  |
| De 195 à 210       | 95 €        | 47,50 €         | 23,75 €          | soit 2,69 €*  |
| De 225 à 255       | 100 €       | 50,00 €         | 25,00 €          | soit 2,83 €*  |
| De 275 à 340       | 121 €       | 60,50 €         | 30,25 €          | soit 3,43 €*  |
| De 360 à 400       | 157 €       | 78,50 €         | 39,25 €          | soit 4,45 €*  |
| De 450 à 625       | 178 €       | 89,00 €         | 44,50 €          | soit 5,04 €*  |
| De 700 à 849       | 206 €       | 103,00 €        | 51,50 €          | soit 5,84 €*  |
| De 850 à 899       | 224 €       | 112,00 €        | 56,00 €          | soit 6,34 €*  |
| A partir de 900    | 264 €       | 132,00 €        | 66,00 €          | soit 7,48 €*  |

REMARQUE : TOUT TRIMESTRE ENTAMÉ RESTE DÛ

\* Prix mensuel du montant de la cotisation après crédit d'impôt égal à 66%

J'ADHÈRE PAR LA PRÉSENTE AU SNB/CFE-CGC :

DATE :

SIGNATURE :

Retraité, vous bénéficiez d'une réduction de 50% sur votre cotisation annuelle.

Vous bénéficiez de 66% de crédit d'impôt sur le montant annuel de votre cotisation dans la limite de 1% des salaires et pensions nets.

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (joindre impérativement un RIB avec IBAN)

TRIMESTRIEL  SEMESTRIEL  ANNUEL

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier au créancier dans un délais de 30 jours minimum avant la date de prélèvement, tout trimestre entamé restant dû.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNB/CFE-CGC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNB/CFE-CGC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT : **PRELEVEMENT SNB**

#### CRÉANCIER

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) **FR22ZZZ641948**

#### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Syndicat National de la Banque et du crédit - S.N.B.  
2, rue Scandicci - 93691 PANTIN Cedex  
FRANCE  
01 48 10 10 50

#### DÉBITEUR

#### NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

ADRESSE (N° ET RUE) : \_\_\_\_\_

CP : | | | | | VILLE : \_\_\_\_\_

PAYS : \_\_\_\_\_

#### COMPTE À DÉBITER

N° DE COMPTE IBAN | | | | | | | | | | | | | |

CODE BIC | | | | | | | |

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE :

SIGNATURE :



# SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT

1er réseau social de la Banque, de la Finance et du Crédit

*Parce que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres, le SNB CFE-CGC met à disposition pour ses adhérents un panel d'assurances et d'assistances.*

## L'assistance en droit du travail

Pour toutes questions liées à votre activité professionnelle salariée, nos experts en Droit du Travail se tiennent à votre disposition au **01 48 10 10 50**

## L'assistance juridique

Votre adhésion syndicale est assortie d'une assistance juridique *EXCLUSIVEMENT RESERVÉE À NOS ADHERENTS ACTIFS* (et sous réserve que vous soyez à jour de vos cotisations). Elle est se tient à votre disposition sur tous les domaines du droit et notamment pour les thèmes suivants : habitation, famille, services publics, consommation... Les renseignements fournis ne pourront pas faire l'objet d'une confirmation écrite. Aucun document ne sera adressé aux bénéficiaires et l'information sera exclusivement donnée par téléphone.

Pour utiliser "SNB ASSISTANCE JURIDIQUE" Appeler au : **0 821 331 234**  
du lundi au vendredi de 9H à 17H45 (9 cts d'euro/min)

Munissez-vous de votre n° d'adhérent SNB (qui vous sera communiqué par courrier après enregistrement de votre adhésion par nos services).

## La protection pénale et civile

**Vous êtes mis en cause par un client de votre employeur**, à l'occasion d'actes de « gestion de patrimoine » effectués en votre qualité de salarié pour des faits relevant de l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations consécutivement à la réalisation d'une infraction à la législation du travail, d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des Lois ou des Règlements, d'un manque de précaution ou d'une abstention fautive, d'une infraction pénale y compris en cas de délit de blanchiment.

**Vous êtes victime** de harcèlement, de discriminations, de menaces, d'injures, de diffamations ou de dommages corporels non accidentels dans l'exercice de vos fonctions, missions ou délégations.

## La protection sociale et prud'homale

**Vous êtes victime d'une maladie, d'un accident ou d'une agression** et rencontrez des difficultés pour faire valoir ou respecter vos droits à l'égard de votre employeur, des organismes sociaux (Pôle Emploi, CPAM...), des compagnies d'assurances.

**Vous avez besoin de faire valoir vos droits à l'égard de votre employeur** car vous rencontrez des difficultés dans l'exécution de votre contrat de travail, vous quittez ou perdez votre emploi suite à une démission ou un licenciement et ne parvenez pas à trouver un accord...

## D'INFOS, UNE QUESTION ?

Syndicat National de la Banque et du crédit.  
2 rue Scandicci, 93691 Pantin Cedex

📞 01 48 10 10 50 • ✉ contact@snb-services.org

[www.snb-services.org](http://www.snb-services.org)

